

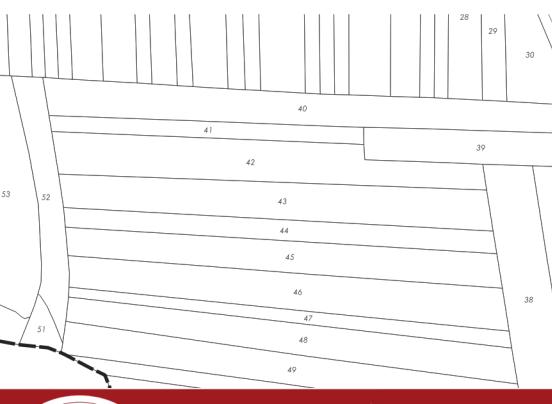
Prescriptions graphiques

Secteurs soumis à OAP

Indices karstiques (effondrements de cavités, dolines, gouffres et pertes, abris et grottes)

Elements du patrimoine bâti ou naturel à protéger (L.151-19 du Code de l'urbanisme)

Corridors écologiques (L.151-23 du Code de l'urbanisme)



PROCÉDURE - COMMUNE DE SANCY (25529)

PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de SANCY



PIECE N°5B – RÈGLEMENT GRAPHIQUE

ECHELLE 1/5000 EME

PLU approuvé par délibération du : 21/12/2018
MECDU prescrit par délibération du : 13/12/2024

DATE ET VISA

DOSSIER DE CONCERTATION



Cabinet d'urbanisme DORGAT
3 Avenue de la Découverte
21 000 DIJON
03.80.73.05.90 / dorgat@dorgat.fr

Zones du PLU

Zone UC : Zone de tissu urbain moyennement à peu dense, mixité des fonctions, extensions résidentielles

Zone A : Zone agricole

Zone Af : Zone agricole correspondant au site d'activités de la fromagerie (STECAL)

Zone Nd : Zone naturelle de Croix Denis à vocation d'activités (STECAL)

Zone UY : Zone d'activités artisanales, commerciales, industrielles

Zone AU : Zone d'urbanisation future à vocation d'habitat

